Intervention de Daniel Callewaert Président du cercle Maria et Gustave Dron, Tourcoing

LES ASSOCIATIONS LAÏQUES DANS LE CONTEXTE ACTUEL.

Mon propos se composera de 3 parties :

De quelle laïcité parlons-nous ? Quel est le contexte actuel ? Quelle pratique associative dans un tel contexte ?

I) De quelle laïcité parlons-nous ?

La laïcité, ce concept valise selon l'expression de Jean Louis Bianco, Président de l'Observatoire de la Laïcité, a suscité une inflation grammaticale remarquable :

La laïcité a été tour à tour :

- positive
- restrictive
- falsifiée
- exigeante
- à la française
- de combat
- d'intégration
- strict
- apaisée ou encore républicaine

et cet enrichissement est suspect.

Quant à nous si c'est un concept valise, le contenu de la valise n'a pas varié!

Quel est ce contenu?

Evoquer la laïcité, c'est avant tout se référer à la liberté ou plus exactement aux libertés. En effet, historiquement, la laïcisation des consciences, des institutions et des mœurs a revêtu tout de suite le caractère d'une émancipation vis-à-vis de toutes les oppressions.

L'émergence de la laïcité a historiquement partie liée avec la République. En particulier à la fin du 19^{ème} siècle, et au début du 20^{ème}, il s'agissait pour les Républicains de soustraire la société et chaque individu, non pas à l'hégémonie des religions en général, mais à l'influence de l'Eglise catholique romaine.

Du coup, elle a pris la forme d'une idéologie impliquant un système de valeurs (Liberté, Egalité, Fraternité), une morale émancipée de toute religion, une conception de la société et de la nation.

C'est le fruit de l'histoire mais peut-on dire que la laïcité n'est, en définitive, qu'un dispositif juridique et législatif, un système de régulation du religieux et plus largement de toutes les opinions dans l'espace public, afin qu'aucune ne devienne hégémonique sur les autres et sur l'ensemble de la société ?

Aujourd'hui, bien qu'admise par tous, elle est sans cesse remise en cause.

.L'Etat entretient les lieux de culte et le patrimoine religieux qu'il avait imprudemment confisqués en 1905.

Le financement des écoles confessionnelles par la République ou l'accueil du Pape, dans l'ambiguïté de son double statut de chef d'Etat et d'homme de Dieu fait que la laïcité est grignotée insidieusement dans l'application rigoureuse de sa neutralité. En choisissant la laïcité comme principe, l'Etat affirme qu'il n'a pas de vérité, qu'il ne sait pas, que la connaissance métaphysique sort du domaine de ses compétences. Cette attitude n'a d'effet que si les citoyens pratiquent la tolérance individuelle.

Dans la laïcité, l'Etat est neutre. « L'Etat neutre entre les religions » selon la définition d'Ernest Renan.

La laïcité de l'état garantit aux citoyens le droit à croire, à réfléchir sur leur croyance et, le cas échéant, à en changer.

Mais face à la transcendance, il ne peut y avoir de neutralité individuelle. Il y a choix. Qu'il soit formulé ou informulé, senti ou réfléchi, le choix existe, et chacun se détermine par rapport à lui.

Se comporte en vrai laïque, celui qui reconnaît que sa propre foi et ses propres choix métaphysiques, ne sont pas l'absolue vérité, mais sa vérité intime, fondée sur sa propre histoire et pour partie incommunicable.

La laïcité est le seul moyen politique d'éviter d'imposer au groupe social un choix individuel. Elle peut, ainsi, nourrir une spiritualité qui serait l'espace commun où chacun fait travailler sa pensée, dans le respect de la pensée de tous les autres, le dialogue et l'échange.

C'est pourquoi, l'on peut affirmer que la Laïcité est au cœur de la démocratie, elle l'irrigue et elle en combat les déviations au nom du citoyen, libre de croire grâce à l'absence de croire que l'Etat s'impose.

Mais peut-on dire que ce combat de la neutralité des institutions publiques est, en France, largement gagné ?

Ce combat contre la main mise séculaire des systèmes religieux sur la société civile et sur les institutions d'état, ce combat contre la prétention des églises à régenter le comportement des fidèles et à fonder les valeurs morales publiques et privées , ce combat séculier qui a permis d'obtenir la neutralité des institutions publiques , ce combat semble avoir été remporté et donc devons alors remiser la laïcité au rang des vieilles lunes ?

Ce serait une grave erreur une telle conception de la laïcité, réduite à la seule dimension de la sécularisation des sociétés et de la neutralité religieuse de l'état serait considérablement réductrice.

La laïcité, fondée sur le principe de la liberté absolue de conscience, est d'abord et surtout, la démarche qui va permettre à des individus pris isolément ou en groupe et qui fonctionnent selon des pratiques culturelles ou religieuses différentes, de rejoindre la nation et de s'y intégrer comme nouveau citoyen.

Nous devons être particulièrement conscients que le nouvel enjeu de cette démarche est la construction du citoyen dans une société où la règle de fonctionnement doit être le contrat social.

Il ne s'agit plus de ferrailler contre les églises, même si nous devons tenir un œil suspicieux sur leur évolution et leur tentative de revenir dans la vie politique et sociale, mais d'agir pour que les tentatives communautaristes ne détruisent par le biais de revendications culturelles et politiques dérogatoires de la loi commune et républicaine, ce que deux siècles de conquêtes laïques ont permis d'engranger.

En république, on n'est pleinement homme qu'à travers son statut de citoyen, ce qui suppose qu'on subordonne ses appartenances particulières à l'appartenance à la seule communauté légitime : la communauté nationale.

En république, c'est en tant que citoyen et seulement en tant que citoyen que je peux revendiquer des droits qui doivent être applicables à tous.

Ces deux principes de souveraineté de l'individu et de souveraineté du peuple doivent conduire les républicains à se méfier des faux-semblants d'une certaine idée de la tolérance.

Il n'est d'ailleurs pas innocent que la tolérance soit devenue le principal argument des communautaristes, partisans de la laïcité avec épithète.

.La tolérance n'implique nullement, en effet, qu'on reconnaisse l'autre comme son égal et de même elle n'implique pas que le toléré jouisse d'une liberté aussi large que celui qui tolère.

Mais le rejet du communautarisme ne constitue pas l'aboutissement de la démarche laïque.

Celui-ci se trouve dans la définition d'une société qui puisse conjuguer à la fois les principes de citoyenneté, de liberté.

La laïcité est au cœur de la démocratie, elle l'irrigue et elle en combat les déviations.

L'homme ne se bat que pour quelque chose qui le dépasse, qui nourrit et sa certitude et son espoir.

La Laïcité doit s'affirmer comme « l'art du vivre ensemble » en commun – c'est là notre pluralisme.

Elle crée cette unité par la diversité, ce en quoi Erasme voyait l'unité vraie, parce que chaque homme y conserve sa personnalité et sa liberté.

Elle implique de travailler à la construction d'une société plurielle, où chacun a sa place, où chacun est reconnu dans sa différence, où chacun peut faire entendre sa voix originale.

Cela ne peut se faire dans l'ignorance et l'indifférence. Cela passe par la rencontre, la découverte mutuelle, le brassage parfois conflictuel des convictions et traditions diverses.

En bref, la laïcité c'est la liberté absolue de conscience et son corollaire indispensable, la liberté d'expression, c'est est à la fois un idéal moral d'émancipation, en même temps qu'un principe d'organisation de la République permettant la vie en commun de tous les êtres humains, croyants ou incroyants, unis comme citoyens sans qu'ils aient à sacrifier leurs origines, leurs traditions ou leurs cultures, et sans qu'ils en soient prisonniers.

- L'idéal d'émancipation se fonde sur la liberté absolue de conscience et l'égalité des droits. C'est l'universalisme, qui reconnait à tous les humains une égale dignité L'universalisme est sans doute encore loin sur notre chemin, mais il doit rester notre horizon
- Le principe d'organisation de la République laïque, garantit la liberté de religion. en ne reconnaissant aucun culte, mais en ne consacrant pas plus l'athéisme ou l'agnosticisme.

Ainsi, la laïcité n'est pas antireligieuse et le refus laïque de l'intrusion dans l'Etat et les services publics de ce qui relève du privé, ne se limite pas aux religions, mais s'étend à tous les intérêts particuliers, notamment économiques, à tous les lobbies.

Et puis, surtout, pour nous association, la laïcité en garantissant le droit à la différence, mais en refusant la différence des droits est bien la condition du « vivre ensemble ».

La Laïcité est donc bien un choix de société qui s'oppose au « communautarisme » ethnique ou religieux et à son compère « l'intégrisme » fanatique qui, à l'ombre d'un

libéralisme économique de plus en plus dogmatique, exercent leur méfaits de plus en plus près de nous.

Ce principe de laïcité, qui exprime les valeurs de respect, de dialogue et de tolérance, est au cœur de l'identité républicaine de la France où tous les citoyens ont à vivre ensemble.

C'est à la fois un idéal politique et le dispositif juridique qui le réalise.

L'idéal vise à la fondation d'une communauté de droit mettant en jeu les principes de liberté de conscience, d'égalité, de priorité absolue au bien commun.

Le dispositif juridique assure et garantit la mise en œuvre de ces principes en séparant l'État et les institutions publiques des Églises, et plus généralement des associations constituées pour promouvoir des particularismes.

La **distinction** juridique du **public** et du **privé** est essentielle car elle permet de concilier sans les confondre le sens de l'universel qui vivifie la sphère publique et la légitime expression individuelle ou collective des particularités qui se déploie à partir de la sphère privée.

La laïcité est un idéal de concorde : elle recouvre l'union de tout le peuple sur la base de trois principes indissociables inscrits dans le triptyque républicain, qu'elle explicite et spécifie au regard de la diversité spirituelle des citoyens :

- la liberté de conscience, que l'école publique entend asseoir sur l'autonomie de jugement,
- l'égalité de tous sans distinction d'options spirituelles ou de particularismes et sans aucune discrimination,
- l'universalité d'une loi affectée exclusivement à la promotion du bien commun.

Ainsi comprise, la laïcité, c'est le souci d'exclure tout privilège mais aussi tout facteur de dépendance ou de mise en tutelle. Elle constitue le cadre qui rend possible la manifestation de la diversité sans morcellement communautariste de l'espace civique, préservé à la fois comme fondement de paix et comme horizon d'universalité.

Attentive à l'émancipation de la personne humaine sur les plans intellectuel, éthique, et social, la laïcité l'est par là même à la justice de l'organisation politique comme fondement d'un monde commun à tous par-delà les différences.

II) Quel contexte, aujourd'hui?

Nous vivons aujourd'hui dans un monde varié où la diversité règne en maître et s'exprime de plus en plus ouvertement et où les convictions spirituelles et culturelles sont une des composantes de cette diversité.

Force est de constater que la cohabitation est parfois difficile.

Or pour vivre ensemble avec toutes nos différences, encore faut-il prendre le temps d'apprendre l'autre, de le comprendre pour l'accepter dans ses différences.

Nous voyons émerger des revendications d'individus ou de collectifs qui souhaitent voir leurs propres points de vue pris en compte et qui veulent faire entendre leurs arguments à la société.

Le lien social » se désagrège, minés par la montée de l'individualisme, le repli sur soi, les inégalités et les exclusions sociales qui s'accroissent. Les grandes « valeurs de la République » sont évoquées dans les discours... mais d'autant plus qu'elles paraissent tourner à vide. Et tout particulièrement la fraternité, « troisième marche du perron suprême » comme disait Victor Hugo, qui est vouée, elle, à un quasi-oubli ou parfois à une invocation, mais seulement verbale, fragilisant par là-même le sens et le contenu de la liberté et de l'égalité.

Et pourtant, n Notre république, dit le préambule de la Constitution est « indivisible » et non pas comme il est encore dit de façon simplificatrice « **une**, indivisible et laïque » formule incantatoire qu'aime à répéter notre imaginaire collectif.

Cette distinction a un sens, elle signifie que la république française accueille volontiers la diversité, tout en proposant l'adhésion à des valeurs communes, la liberté, l'égalité la fraternité et la laïcité afin de construire ensemble une communauté de destin.

C'est ce que l'on a appelé le creuset républicain qui a permis à partir de multiples appartenances de maintenir l'unité, l'indivisibilité de l'Etat nation.

Aujourd'hui, le creuset républicain est remis en cause l'intégration est plus difficile, nous sommes confrontés au danger d'une société fragmentée sous le coup de nouvelles revendications identitaires.

otre république, dit le préambule de la Constitution est « indivisible » et non pas comme il est encore dit de façon simplificatrice « **une**, indivisible et laïque » formule incantatoire qu'aime à répéter notre imaginaire collectif.

Cette distinction a un sens, elle signifie que la république française accueille volontiers la diversité, tout en proposant l'adhésion à des valeurs communes, la liberté, l'égalité la fraternité et la laïcité afin de construire ensemble une communauté de destin.

C'est ce que l'on a appelé le creuset républicain qui a permis à partir de multiples appartenances de maintenir l'unité, l'indivisibilité de l'Etat nation.

Aujourd'hui, le creuset républicain est remis en cause l'intégration est plus difficile, nous sommes confrontés au danger d'une société fragmentée sous le coup de nouvelles revendications identitaires.

Cependant, nier la force du sentiment communautaire serait vain néanmoins l'exacerbation de l'identité culturelle ne saurait s'ériger en fanatisme de la différence, porteuse d'oppression et d'exclusion.

La dérive du sentiment communautaire vers un communautarisme figé menace de fragmentation nos sociétés contemporaines.

Mais à l'inverse nier toute diversité ou pluralité en réaffirmant de façon incantatoire un pacte républicain désincarnée serait illusoire. La laïcité d'aujourd'hui est mise au défi de forger l'unité tout en respectant la diversité de la société.

Le cadre laïque doit être le lieu de conciliation de cette exigence. Il doit se donner les moyens de faire coexister sur un même territoire des individus qui ne partagent pas les mêmes convictions, au lieu de les juxtaposer en une mosaïque de communautés fermées sur elles-mêmes et mutuellement exclusives. Car la Laïcité est le moyen de faire coexister des individus qui ne partagent pas forcément les mêmes convictions.

En ce sens, elle peut être le levain de l'intégration de tous dans la société : elle équilibre reconnaissance du droit à une identité propre et effort nécessaire pour tisser les convictions individuelles avec le lien social. L'apprentissage de la citoyenneté dans notre société à cultures et origines diverses suppose qu'on apprenne à vivre ensemble. En articulant unité nationale, neutralité de la République et reconnaissance de la diversité, la laïcité crée par-delà les communautés traditionnelles de chacun la communauté d'affections, cet ensemble d'images, de valeurs, de rêves et de volontés qui fondent la République.

Si la diversité est une richesse, elle n'est et ne le sera qu'à la condition d'être comprise, partagée, respectée et en même temps que tenue dans certaines limites.

Et c'est là que se situe la problématique, aujourd'hui : nos institutions sont appelées à accorder leur attention à la particularité.

Sans être dupes des manœuvres de ceux qui avancent avec le masque de la foi religieuse pour défier les valeurs républicaines, ne devons-nous pas en tant militants laïques réfléchir aux moyens de ne plus ignorer ces particularités ?

N'est-ce pas dans le dialogue, dans l'échange qu'il faut rechercher les éléments de convergence entre des cultures, des croyances, des philosophies qui, pour être d'inspiration différentes, n'en partagent pas moins, très souvent, des finalités proches, sinon similaires.

Le message de fraternité est, par exemple, commun aux trois grands monothéismes comme à la République.

Fraternité d'essence sacrée pour les uns, et fraternité séculière pour les autres, liée à une communauté d'hommes libres et égaux devant la loi. Les modalités d'accès peuvent différer, le dessein est identique.

Une association ne peut évidemment, à elle seule, infléchir des tendances à l'intolérance, aux discriminations, au repli communautaire. Néanmoins, je suis persuadé que c'est cet échelon qui est à même d'élaborer des propositions qui renforcent le vivre ensemble. La loi de 1905 doit constituer le garde fou accepté, compris et surtout, voulu par tous. Car la laïcité est d'abord la garante de la liberté de conscience de chacun et à ce titre, elle offre sa protection tant aux religions qu'aux opinions profanes.

Est-ce possible?

Un témoignage le CELVE

Nous avons le devoir de faire en sorte que notre pays puisse aujourd'hui encore tenir ses promesses émancipatrices et égalitaires.

A Tourcoing eut lieu une expérience bien singulière : le CELVE.

la municipalité a créé en 2010 un conseil extra-municipal de la laïcité et du vivre ensemble (Celve) qui rassemble les différentes sensibilités de la ville (religieuses, laïques, associatives, etc.). il est sollicité par la commune pour donner son avis sur des questions relatives au vivre ensemble. en matière religieuse, il a notamment été consulté pour le cimetière, l'alimentation dans les cantines, la construction d'un lieu de culte, etc. À chaque fois, la concertation a permis de parvenir à des solutions de compromis, acceptées par tous. par exemple,

Ce conseil avait pour mission de contribuer à revitaliser l'héritage républicain et c'est précisément cet héritage qui doit nourrir notre projet de société pour s'adapter à de nouvelles réalités.

Cette réhabilitation de la laïcité à l'heure où celle-ci est régulièrement caricaturée sous les traits d'une police de la pensée qui, au pays des Lumières, brimerait les religions, n'est pas le moindre des acquis du Celve.

Ce comité contribué à refonder le « pacte civique ».

C'est bien la preuve que c'est possible et réalisable.

Prenons garde néanmoins :

La formule du « Vivre ensemble »a été à ce point rebattue et rabâchée que son sens a fini par s'évaporer dans un air du temps qui n'en retient plus qu'une idée apaisante certes, mais simpliste et naïve.

Une idée, en vertu de laquelle, il suffirait d'ouvrir grands les bras et les cœurs pour s'accepter tous et bien s'entendre.

La diversité des cultures, des croyances, des convictions ne soulevant de questions, ne provoquant de crispations, ne suscitant la méfiance que parmi les esprits frileux, étroits, sectaires, racistes.

Ce lieu commun, quand bien même il a l'apparence de la générosité et des accents de sincérité, n'en conduit pas moins à une illusion dangereuse.

Car on ne peut se contenter de proclamer, sur le mode incantatoire, que la diversité est une chance pour qu'ipso facto, comme par enchantement, elle le devienne.

A faire comme si ce vivre ensemble allait de soi et à trop se payer de mots, on fait le lit de l'intolérance et du rejet.

J'en terminerai par ce propos de René Char : « Il faut souffler sur quelques lueurs pour faire de la bonne lumière ».